



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

UGAP

Question écrite n° 59972

## Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes des chefs d'entreprises du secteur librairie-papeterie face à certaines pratiques anticoncurrentielles de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP). En effet, l'UGAP, reconnue depuis le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 par les pouvoirs publics comme une centrale d'achats publics, se fonde sur une interprétation de l'article 32 du code des marchés publics pour fournir l'ensemble des acheteurs publics en les exonérant de l'offre publique préalable. Cette pratique semble contestable sur le plan de la libre concurrence. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui donner son sentiment et, le cas échéant, les mesures qu'il entend prendre pour garantir un libre et égal accès à la commande publique.

## Texte de la réponse

L'obligation d'une stricte maîtrise des frais de fonctionnement de l'État impose de mettre en oeuvre tous les moyens permettant de rationaliser la dépense publique, quelle que soit par ailleurs la remise en cause de situations acquises. À cet égard, le fractionnement des achats de produits standards conduisait à acquitter des prix unitaires beaucoup trop élevés au regard des quantités achetées. C'est pourquoi la décision de recourir de manière croissante à des marchés nationaux pour les produits ou prestations standards ne saurait être remise en cause. Il convient de souligner que ces démarches de globalisation n'entraînent en aucun cas une exclusion des petites et moyennes entreprises (PME) de l'accès à la commande publique, car la possibilité de répondre en groupement est toujours ouverte, ainsi que, le cas échéant, les mécanismes de sous-traitance. En tout état de cause, le poids des achats du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sur le marché des fournitures courantes est très limité et les changements en cours ne sont donc susceptibles d'affecter qu'à la marge les positions existantes des acteurs sur ce marché.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Grenet](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59972

**Rubrique :** Marchés publics

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 2005, page 2616

**Réponse publiée le :** 5 avril 2005, page 3489